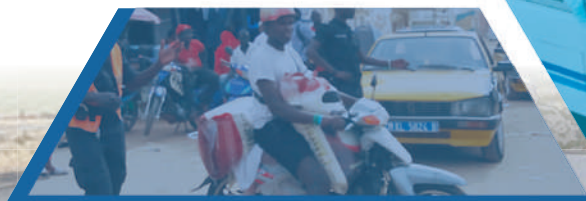


# GUIDE

## DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### DESTINÉ À LA POPULATION CIVILE



*République du Sénégal*  
un Peuple - une Vie - une Foi

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES,  
DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU  
DÉSENCLAVEMENT

Guide réalisé dans le cadre du projet

«Roadmaps to Security in Senegal and Burkina Faso»

Ouvrage Gratuit

# GUIDE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DESTINÉ À LA POPULATION CIVILE

Réalisé avec la collaboration de la police et de la gendarmerie



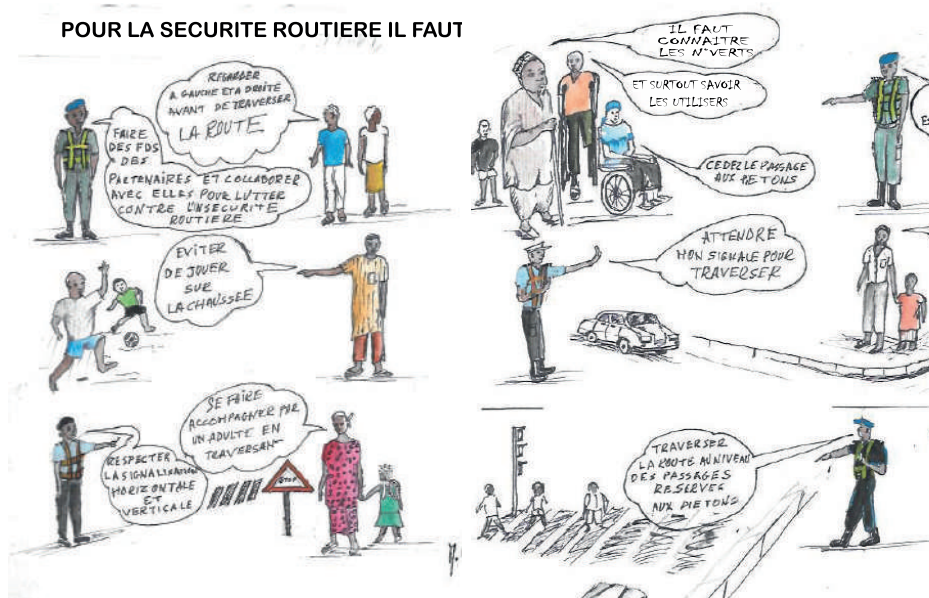
*République du Sénégal*  
*un Peuple, un But, une Foi*

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES,  
DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU  
DÉSENCLAVEMENT

Sur financement du bureau of International Narcotics and Law  
enforcement Affairs (INL) - Departement d'Etat Américain



## POUR LA SECURITE ROUTIERE IL FAUT



**«CHACUN A SON RÔLE À JOUER,  
NOTAMMENT LES POPULATIONS CIVILES  
À QUI CE MÉMENTO EST DESTINÉ.»**



L'organisation Partners West Africa- Sénégal (PWA-Sénégal) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) indépendante, régionale qui intervient dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation, de la promotion d'une sécurité inclusive et de l'Etat de droit en Afrique de l'Ouest. PWA-Sénégal travaille dans toute l'Afrique de l'Ouest francophone, avec des initiatives en Guinée, au Mali, au Sénégal, au Niger et au Burkina-Faso. Ses activités visent la promotion du dialogue, la transparence, la bonne gouvernance et le leadership sensible au genre à travers une meilleure participation des jeunes et des femmes dans les processus de développement.

Depuis 2017, Partners West Africa- Sénégal s'active sur la problématique de la sécurité routière. C'est ainsi que le projet intitulé « **Roadmaps to security in Senegal and Burkina Faso** » a été mis en œuvre pendant deux ans. Le succès du projet en a favorisé le prolongement par une deuxième phase dénommée « **Sahel Road Safety Initiative** ».

Dans le cadre de ce programme, l'ONG a entrepris un vaste chantier pour sensibiliser, outiller et renforcer les capacités des usagers de la route. Le Guide la sécurité routière est issu des travaux dudit projet. Il a été conçu avec le concours d'experts et d'acteurs clés de la sécurité routière pour outiller les usagers de la route aux bonnes pratiques. C'est le tribut de PWA-Sénégal dans sa volonté d'accompagner l'Etat du Sénégal et les populations à relever le défi de l'insécurité routière.

## ACRONYMES...

**ASC** : Association Sportive et Culturelle

**ASP** : Agence de Sécurité de Proximité

**CMC** : Certificat de Mise à la Consommation

**FDS** : Force de Défense et de Sécurité

**FGA** : Fonds de Garantie Automobile

**FOSEC** : Fondation pour la Sécurité du Citoyen

**GIE** : Groupement d'Intérêt Économique

**OMS** : Organisation Mondiale pour la Santé

**SAMU** : Service d'Assistance Médicale et d'Urgence

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**NTICS** : Nouvelles Technologies de l'information et de la communication

**PLS** : position latérale de sécurité

# SOMMAIRE

Avant-propos : .....	06
Mot du Président du Comité de Pilotage : .....	07
Introduction : .....	10
Objectifs du guide : .....	11
Chapitre 1 : Cas spécifique des motos Jakarta.....	12
Chapitre 2 : Comportement des usagers de la route.....	14
Chapitre 3 : Collaboration entre FDS et civils (maîtrise des Numéros verts).....	17
Chapitre 4 : Le Code de la route: loi 2002-30 du 24 décembre 2002 et son décret d'application n°2004-13 du 19 janvier 2004.....	19
Chapitre 5 : Rôle et responsabilité des FDS vis – à – vis des civils.....	21
Chapitre 6 : Perception des citoyens envers les FDS.....	23
Chapitre 7 : Attitudes du conducteur de véhicule, de moto Jakarta en cas d'accident ou autre délit.....	24
Chapitre 8 : Trafics illicites et autres actes délictuels ou criminels connus sur nos routes.....	28
Chapitre 9 : Formation des chauffeurs professionnels.....	30
Chapitre 10 : Conseils-solutions-Recommandations.....	31

## AVANT - PROPOS



La problématique de la sécurité routière est devenue une préoccupation commune, aussi bien en Afrique que dans les autres régions du monde. Il s'agit d'un phénomène complexe qui a amené les autorités des forces de l'ordre (police et gendarmerie) à l'intégrer au cours des dernières années parmi les priorités d'action de leurs services.

Seulement, de nos jours, ce risque routier n'est plus considéré comme l'apanage des autorités étatiques.

En effet, la société civile et les partenaires sociaux se sont aussi progressivement investis dans ce domaine, lui donnant ainsi un caractère véritablement universel. PWA-Sénégal avec Partners Global et la Fondation

pour la sécurité du citoyen (FOSEC), en ont pris la pleine mesure en initiant ce projet, financé par le département d'Etat américain, à travers l'INL, sur le thème « Roadmaps to Security in Sénégal and Burkina-Faso », créant ainsi une interaction dynamique, entre les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les partenaires sociaux qui sont certes des acteurs différents mais complémentaires pour créer ou améliorer de façon mesurable, la perception du public sur l'intégrité et l'efficacité de la police et de la gendarmerie en matière de sécurité routière.

L'insécurité routière est accentuée par toutes sortes de trafic qui touchent nos pays malgré les efforts consentis par les forces de défense et de sécurité (police, gendarmerie, eaux et forêts, douane, etc.), à l'intérieur comme à l'extérieur de nos pays. Mais, il faut le dire, ces dernières sont confrontées à des limites objectives que sont entre autres les nouveaux défis sécuritaires, le développement des NTICS, le terrorisme, les migrations. Ce guide est un document élaboré de façon inclusive et participative pour permettre à tous les acteurs concernés d'avoir à leur disposition un manuel de bonnes pratiques en matière de sécurité routière.

A travers ce projet, ce guide est un document qui nous permettra de promouvoir encore une fois, la gestion inclusive de la sécurité dans la sous-région. Au nom de Partners West Africa - Sénégal et en mon nom personnel, j'exprime nos sincères remerciements et notre profonde gratitude, à l'endroit du gouvernement du Sénégal et à nos partenaires de Washington DC et du Sénégal. Je saisis également cette opportunité pour remercier nos collègues du Burkina Faso pour la qualité de la collaboration mais également les différents ministères et syndicats du Sénégal qui ont bien voulu désigner des représentants au Comité de pilotage du projet «Roadmaps to security in Senegal and Burkina Faso». Aux membres dudit Comité et aux consultants, je salue le dynamisme, l'enthousiasme, le sens élevé du devoir, dont ils font preuve depuis le démarrage du projet.

**Pr Adjaratou Wakha AIDARA NDIAYE**  
**Directrice Exécutive**

## MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE



L'insécurité routière est une préoccupation majeure à l'échelle mondiale. Selon l'OMS, si rien n'était fait, le nombre de décès sur les routes passerait de **1,3 million en 2010 à 1,9 million en 2020**. Le coût social de l'insécurité routière est estimé entre **1 et 4%** du PIB des pays développés et en développement.

Aussi, l'Assemblée générale des Nations Unies a-telle proclamé 2011- 2020 Décennie d'action pour la Sécurité routière. L'acuité du problème est plus cruciale en Afrique où le taux de mortalité routière est de **24,1/100 000 habitants** alors qu'il est de **18,5** en Asie, de **16,1** en Amérique et **10,3** en Europe.

L'Afrique a le réseau routier le moins dense et son parc de véhicules n'est que de **2%** du parc mondial. D'après les projection de l'OMS, le nombre de décès pourrait passer de **243 000 en 2015 à 514 000 en 2030** soit un taux de **112%**. Chez nous, au Sénégal, quelques **550 décès** par an sont enregistrés en moyenne sur les routes. La cause principale réside dans le facteur humain : manque de considération et imprudence des piétons, impatience et indiscipline des conducteurs de véhicule de transport public, de motos-taxis Jakarta, comme de voiture particulière.

Les pouvoirs publics et la société civile sont interpellés pour mettre un terme à ce fléau. C'est tout l'intérêt du Projet «Road- maps to security in Senegal and Burkina Faso» initié et mis en oeuvre par **Partners West Africa - Sénégal** qui a compris que l'amélioration de la sécurité routière ne saurait rester la seule affaire de l'Etat.

C'est dans le cadre de cet important projet que le présent guide a été élaboré pour servir d'instrument aux populations dans leur nécessaire synergie voire complicité positive avec les Forces de défense et de sécurité, pour une amélioration durable de la sécurité routière en particulier et de la sécurité d'une manière plus générale au Sénégal. Nous avons bon espoir que cet outil sera utilisé judicieusement.

**Dr Ousmane THIAM**  
Expert en Transport et Mobilité

## EQUIPE DU PROJET

**DIRECTRICE EXÉCUTIVE : Pr Adjaratou Wakha AIDARA NDIAYE**

**PROGRAM MANAGER : M. Latyr TINE**

**PROGRAM MANAGER : Mme Khadidiatou SIDIBE**

**PROGRAM ASSISTANT : Mme Farmata NDOYE**

**COMMUNICATIONS MANAGER : Mme Marième NDIR & Mme Mame Lika SIDIBÉ**

## CONSULTANTS

**Commissaire Divisionnaire de classe exceptionnelle à la retraite: Demba SARR**

**Commissaire (ER) Babacar FAYE**

**Colonel (ER) Balla BEYE**

**Colonel (ER) Mamadou Sonar NGOM**

**Ont participé à la rédaction du guide dix commissaires de police désignés par la Direction Générale de la police nationale et dix commandants de brigade désignés par le haut commandement de la Gendarmerie nationale.**

## REMERCIEMENTS

**Pour tous les efforts consentis dans l'élaboration de ce guide sur la sécurité routière, nous remercions :**

**Le Ministère de l'Intérieur ;**

**Le Ministère des Forces Armées ;**

**Le Haut Commandement de la Gendarmerie et Direction de la Justice Militaire ;**

**La Direction Générale de la Police Nationale ;**

**Les membres du comité de pilotage ;**

**Les consultants de PWA-Sénégal ;**

**Le département d'Etat américain à travers l'International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL) ;**

**Tous ceux qui ont d'une manière ou d'une autre participé à la réalisation de ce guide.**

## POUR ASSURER UNE BONNE SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Faire des FDS des partenaires et collaborateurs contre l'insecurité routière



Regarder à gauche et à droite avant de traverser la route



Respecter la signalisation horizontale et verticale

Le développement ne peut être réalisé sans la sécurité sur tous les plans, notamment celle de la route. Les accidents de la circulation et la criminalité grandissante au niveau de nos routes sont un fléau qu'il urge de combattre.

La prévention routière ou sécurité routière, est l'ensemble des mesures mises en place pour empêcher les usagers de la route d'être tués ou gravement blessés dans les accidents de la route, ou pour en atténuer les conséquences. Par contre, la sécurité routière telle que définie dans le cadre de ce projet, est l'ensemble des incidents de nature délictueuse et criminogène qui se produisent sur les routes impliquant les usagers dont les conducteurs et les FDS.

L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S) a alerté en signalant que les accidents de la route tuent chaque année près de 1,2 million de personnes à travers le monde et en blessent quelque 50 millions d'autres. Chez les jeunes de 5 à 25 ans, ils constituent la deuxième principale cause de mortalité avec des conséquences dramatiques pour les familles et les communautés. A ce fléau, s'ajoute la criminalité sous toutes ses formes au niveau des axes routiers. Il s'agit des vols, des enlèvements, viols et séquestrations, des braquages, mais également des trafics de bois, de faune, de drogue, d'êtres humains, d'organes, de l'immigration irrégulière, de la fraude documentaire, des médicaments, de la corruption. Pour solutionner ce mal, il faut noter que la sécurité routière est le fruit d'efforts délibérés de nombreux individus et de nombreux segments de la société, tant publics que privés.

## OBJECTIFS DU GUIDE

### Objectif général

Le but visé à travers ce guide est de former et sensibiliser les populations civiles pour lutter efficacement contre l'insécurité routière tout en améliorant de manière mesurable la perception du public sur l'intégrité et l'efficacité des FDS.

### Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités des populations civiles pour lutter contre l'insécurité routière sous toutes ses formes.
- Améliorer et renforcer la collaboration entre FDS et populations pour éradiquer par la prévention, mais aussi par la répression, la corruption et tout autre fait délictuel ou criminel (vol, braquage, immigration irrégulière, trafics de drogue, de bois, de faune, de médicaments, d'êtres humains, d'organes, de devises) sur les axes routiers.
- Outiller les populations surtout les usagers de la route, en normes sécuritaires pour parer à ces fléaux.

Démarche méthodologique : Chaque thématique est développée par des activités en groupe, des discussions et des exemples d'expériences vécues.



### CAS SPÉCIFIQUE DES MOTOS JAKARTA

Les motos Jakarta sont des motos de 1a catégorie des monocylindres ayant une capacité de moins de 125m .

Ces engins peuvent supporter jusqu'à deux personnes avec un poids raisonnable et peuvent aller jusqu'à 120 km/h (140km/h affiché au compteur). Ces motos sont utilisées dans beaucoup de pays comme moyen de transport. C'est le cas du Sénégal ou la moto Jakarta fait partie de la cohorte des moyens de transport à côté des « cars rapides », « Ndiaga Ndiaye » et autres. Le transport de ces motos est devenu commercial dans les régions comme Kaolack (considéré comme fief), Thiès, Tambacounda, Kébémér, Kaffrine, Ziguinchor etc. Les jeunes s'adonnent le plus souvent à ce métier pour subvenir à leurs besoins. Par conséquent, cette pratique est très courante avec des avantages et des inconvénients non moins considérables.

#### Objectif général :

Faire comprendre aux populations l'apport économique et social des taxis dits motos Jakarta, mais aussi leur grande implication à l'insécurité routière.

#### Objectifs spécifiques :

Amener les conducteurs de taxis motos Jakarta à :

- Détenir les pièces requises afférentes à leur conduite (permis de conduire catégorie

A1, CMC ou facture, assurance, numéro d'identification).

- Avoir des notions sur le Code Rousseau et maîtriser le Code de la route et l'Arrêté n°008903 du 29.10.2012, portant organisation de la profession de conducteur de motos Jakarta.

- Porter les parements (casque qui est obligatoire, gilets, gangs, chaussures fermées facultatives)

- Les parements :

De par leur importance, ils réduisent certains risques (trauma crânien): le port de casque rendu obligatoire depuis le Code de la route de 2002, le gilet, les gangs, les chaussures fermées, l'identification par un répertoire tenu par la mairie pour éventuellement parer aux vols, agressions et autres délits sont utiles.

- Se regrouper en GIE ou en association pour un cadre d'échanges avec les autorités administratives, territoriales.

A noter que les motos sont de deux types :

1. De 50 cm à 125 cm : permis A1 ;

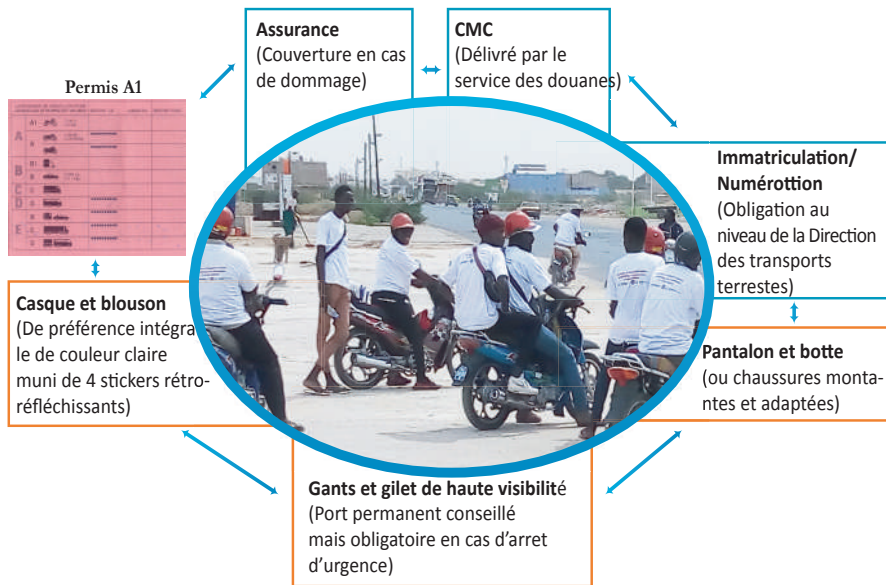
2. De plus de 125 cm : permis A (immatriculées au niveau des Divisions régionales des transports routiers).

3. Pour toutes ces catégories de motos, il faut le CMC (délivré par l'administration douanière) ou la facture lorsqu'elle est payée dans une maison de commerce.

4. L'aptitude des conducteurs de motos Jakarta à savoir l'âge requis pour conduire (18 ans) de tels engins.

Les délits souvent relevés sont : le défaut de permis de conduire, d'assurance ou de casque, le délit de fuite, la détention et le transport de drogue, les accidents. D'ailleurs à l'hôpital de Kaolack, il y a une salle dénommée « Salle Jakarta » du fait du nombre très élevé d'accidentés qui y sont admis).





## RÉSUMÉ

Les motos types Jakarta sont actuellement incontournables dans l'activité des jeunes qui en font un métier lucratif. Il faut les encadrer en les invitant surtout au respect des prescriptions du Code de la Route, de l'environnement, à la discipline et se coller aux FDS pour combattre ensemble certains délits.

Certaines recommandations préconisent le recours aux tricycles. Cependant, ces moyens ne doivent suivre la même trajectoire que les motos Jakarta en termes de réglementation et de respect des dispositions sécuritaires.

NB : les passagers et les conducteurs de moto Jakarta doivent tenir en compte certaines règles comme : l'interdiction de voyager avec plus de deux personnes et le transport des bébés et des femmes enceintes. Pour le passager, il lui est interdit de s'asseoir en amazone (en cas de chute le passager risque de subir de graves blessures).

### COMPORTEMENTS DES USAGERS DE LA ROUTE

Les usagers de la route sont les piétons, les cyclistes, les automobilistes et leurs passagers, les chauffeurs de poids lourd, les passagers des transports publics routiers, etc.

Il s'agit de tous ceux qui utilisent la route. Ces usagers doivent utiliser la route et ses accessoires de manière rationnelle.

Cela commence par ne pas se mettre en danger ni mettre les autres usagers de la route en danger.

#### Objectif général

Amener les usagers de la route notamment les populations à avoir un comportement exemplaire et irréprochable posant à tout moment des actes citoyens, respectant les lois et règlements en vigueur.

#### Objectifs spécifiques

Prendre conscience de l'importance du respect mutuel car « la liberté des uns commence là où commence celle des autres ».

- Respecter le Code de la route et le cadre de vie pour une occupation rationnelle de l'espace public : visionner l'ensemble des panneaux d'interdiction, d'obligation, d'indication, les règles de priorité, la priorité au rond-point avec sens giratoire obligatoire, éviter d'obstruer la voie publique.
- Avoir un Code de conduite favorable à l'intérêt général :



## A FAIRE

- Conduire avec ses documents de transport (en règle)
- Maîtriser et appliquer le code de la route
- Respecter et céder le passage aux usagers de la route
- Être vigilant sur les éventuels dangers de la route
- Contrôler régulièrement l'état de son véhicule
- Se reposer en cas de sommeil ou de fatigue
- S'abstenir de consommer de l'alcool ou des médicaments provoquant une inconscience totale ou partielle
- Respecter les indications des agents de sécurité
- Respecter la signalisation horizontale et verticale

## Le conducteur

## A NE PAS FAIRE

- Utiliser le téléphone au volant
- S'adonner aux débordements colériques
- Avoir l'obsession de doubler
- Ne pas respecter les distances de sécurité
- Ne pas respecter les passages piétons
- Ne pas respecter les feux de signalisations
- Ne pas enfreindre les axes interdits aux piétons
- Essayer de corrompre un agent FDS
- Ne pas ignorer le passage de piétons



## A FAIRE

- Sortir avec ses pièces d'identification
- Respecter les usagers de la route
- Marcher sur la partie gauche de la chaussée (trottoirs et accotements)
- Être vigilant sur les éventuels dangers de la route
- S'approprier de l'ouvrage public
- Aider les personnes ayant une mobilité réduite et les enfants à traverser la route
- S'abstenir de consommer de l'alcool ou des médicaments provoquant une inconscience totale ou partielle et ensuite marcher sur la chaussée
- Respecter les indications des agents de sécurité
- Respecter la signalisation horizontale et verticale

## Usagers de la route

## A NE PAS FAIRE

- Utiliser des casques ou son téléphone sur la chaussée
- S'adonner aux débordements colériques
- Avoir l'obsession de doubler
- Traverser la route de manière inopinée
- Ne pas enfreindre les accès interdits aux piétons
- Ne pas respecter les feux de signalisations
- Accès interdit aux piétons
- Essayer de corrompre un agent FDS
- Ne pas ignorer les passages pour piétons



### COLLABORATION ENTRE FDS ET CIVILS (MAITRISE DES NUMÉROS VERTS)

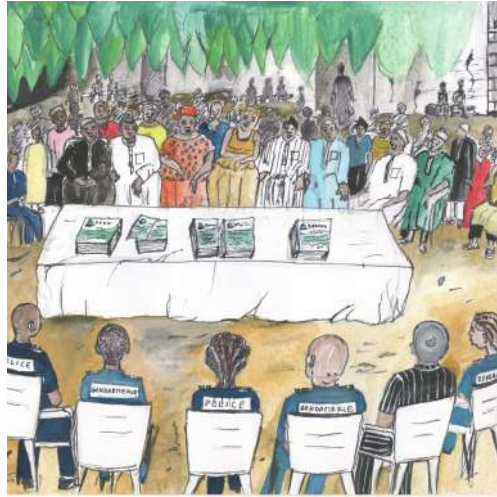
Pour lutter contre l'insécurité, les FDS et populations doivent collaborer. Cette notion de collaboration désigne toute action ou intention visant à raffermir les relations entre les acteurs de la société. Entre FDS et populations, la collaboration peut se faire sous différentes formes. Il peut s'agir d'une aide ou assistance, d'un partage d'informations mais aussi de l'appui constant. Cette collaboration ne peut subsister que si les populations considèrent les FDS comme des collaborateurs et partenaires, vice-versa.

#### Objectif général

Mettre en place un cadre de concertation pour une meilleure approche des FDS par les populations en menant régulièrement une campagne de sensibilisation surtout avec les délégués de quartier, les notables, les ASC, les regroupements de femmes.

#### Objectifs spécifiques

- Lutter contre toutes les formes d'insécurité par le partage d'information ou toute autre forme de saisine ou de collaboration avec le FDS (agir à temps pour réduire les conséquences) ;
- Maitriser les numéros de téléphone utiles des FDS et des services sanitaires (Numéros verts) et les utiliser à bon escient : en cas de dénonciation, se présenter ou le faire dans l'anonymat; dans tous les cas, il faut donner des renseignements clairs, précis, nets sans équivoque en décrivant brièvement les faits; éviter de donner de faux renseignements, de calomnier ou d'injurier les FDS comme cela est souvent constaté chez les sapeurs-pompiers, Police, Gendarmerie, SAMU Santé;
- Eviter la vengeance, les règlements de compte (vouloir éliminer un trafiquant de drogue, un concurrent dans ce commerce illicite) ;
- Développer une franche collaboration entre populations civiles et FDS par une confiance mutuelle ;



- Promouvoir la citoyenneté par l'engagement patriotique, respectant parfaitement l'environnement, le cadre de vie ; premier gage de sécurité
- En association ou en GIE, aller régulièrement rendre visite aux FDS, aux délégués de quartier, aux chefs de village, aux autorités administratives ou municipales pour exposer les problèmes et créer des liens de confiance et de respect réciproque ;
- S'approprier l'ensemble des services de sécurité, de santé qui sont sur place en étant leurs yeux et oreilles pour dénoncer tout fait pouvant porter atteinte aux lois et règlements et à l'ordre établi, en retenant les numéros utiles des FDS ou utilisant d'autres canaux de dénonciation.

## LES NUMEROS VERTS



## RÉSUMÉ

La clé de réussite de la sécurisation est la franche collaboration entre FDS et populations civiles.

Ces dernières maîtrisent parfaitement leur milieu et ont intérêt à dénoncer tout acte délictuel ou criminel connu ou suspect pour le bien de la cité.

Même si les FDS veillent à la sécurité, les populations doivent aussi les appuyer pour y parvenir. Cette situation passe par la maîtrise des numéros verts, le partage d'informations mais aussi l'aide et l'assistance nécessaire.












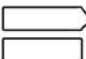






### LE CODE DE LA ROUTE: LOI 2002-30 DU 24 DÉCEMBRE 2002 ET SON DÉCRET D'APPLICATION N°2004-13 DU 19 JANVIER 2004

Le Code de la route désigne l'ensemble des dispositions juridiques régissant la route et ses accessoires.

Au Sénégal, le Code de la route est régi par la loi n° 2002-30 du 24 décembre 2002 abrogeant et remplaçant la loi n° 62-31 du 06 mars 1962 portant Code la route (première partie législative).

De plus, le décret n° 62-405 du 25 septembre 1962 portant Code de la route (deuxième partie réglementaire) modifié, étoffe ces dispositions.

### LES FORMES DES PANNEAUX

FORMES	COULEURS	
 danger	 Permanent	 Temporaire
 ordre	 Interdiction	 Obligation
 indication	 Fin d'interdiction	 Fin d'obligation
	 pour la conduite	 installations et aménagements
 direction	Localisation	
	 nom d'un lieu	 itinéraire touristique
	 locale	 autoroutière
	 ville importante	 temporaire



## Objectif général

Relever le défi de l'inapplication ou de l'ignorance du Code la route.

## Objectifs spécifiques

Maîtriser les règles élémentaires du Code de la route notamment :

- les panneaux qui avertissent un danger ou imposent une règle d'interdiction ou d'obligation : ils informent et guident l'usager de la route;
- les signaux de danger toujours rectangulaires;
- les signaux d'interdiction sont circulaires;
- les signaux relatifs aux intersections et priorités.

Retenir qu'en agglomération, la règle est la priorité à droite et au niveau du rond-point (sens giratoire obligatoire), celui qui est déjà engagé se trouvant à l'intérieur du noeud a la priorité (une nouveauté du Code de la route de 2002). Il faut noter que lorsque l'agent de la force publique réglemente la circulation, ses signes et injonctions suppriment les panneaux et feux tricolores.

Toutefois, il faut soit qu'il soit à une position de visibilité globale du carrefour (il voit et il est vu), soit ils sont au moins deux agents selon la configuration du carrefour, pouvant communiquer entre eux pour une cohérence de leurs interventions : c'est le cas du carrefour El hadj Malick Sy X Boulevard Général De Gaulle (Dakar).

## RÉSUMÉ

L'excès de vitesse, les dépassements dangereux surtout au niveau des virages ou sommets de cote, le sommeil, l'alcool, la drogue, la fatigue, le non-respect des panneaux stop ou des règles de priorité, l'occupation anarchique des trottoirs sont souvent sources d'accidents graves. Pensez aux enfants et sur ce, ralentissez aux abords des écoles.

Laisser toujours une distance à parcourir d'au moins deux secondes entre votre véhicule et celui de devant. N'utiliser pas le téléphone mobile au volant, mettez votre ceinture de sécurité et n'abusez pas de la priorité qui n'est jamais absolue. Eviter de tels comportements, c'est réduire considérablement les accidents graves de la circulation routière.

NB : les FDS sont assistées par les ASP (Agent d'assistance à la sécurité et de proximité).

### RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES FDS VIS – À – VIS DES CIVILS

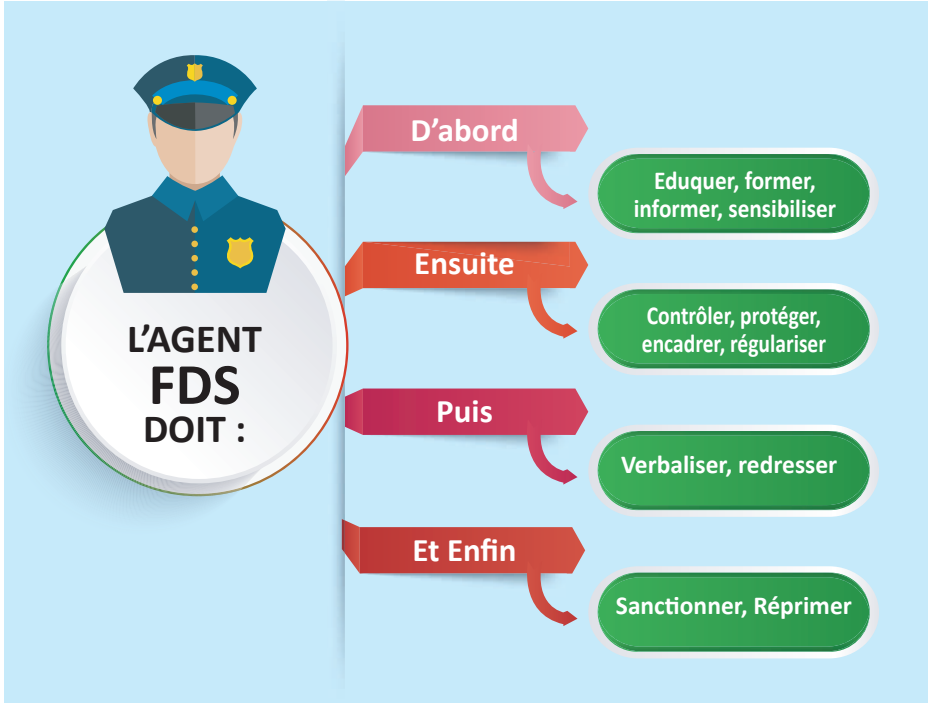
Pour veiller à la sécurité nationale, l'Etat en confie la gestion aux forces de défense et de sécurité. Au Sénégal, les FDS sont représentées par l'armée, la gendarmerie, la police, la douane et les services des eaux et forêts et chasses. Ce présent guide met un accent particulier sur les services en charge de la sécurité routière. Nombreux sont les citoyens qui méprisent les FDS par méconnaissance de leurs rôles et responsabilités. Ce chapitre permettra d'y voir plus clair.

#### Objectif général

Vulgariser les rôles et responsabilités des forces de défense et de sécurité pour enrayer l'ignorance des citoyens

#### Objectifs spécifiques

- Faire comprendre que les FDS représentent une institution, miroir de la société, garant de la sécurité, de la tranquillité et de l'ordre public.
- Arborer la tenue est un honneur ; ainsi, le langage, les faits et gestes doivent être clairs, nets et sans équivoque aux fins de forger le respect et l'admiration par une parfaite maîtrise du Code de la route, des lois et règlements, du respect des droits de l'Homme. Il est juste et neutre dans les appréciations et décisions avec un flair sans égal et un professionnalisme hors pair.
- Réprimer s'il y a lieu. Il faut bien signifier l'infraction commise dans la plus grande courtoisie sans faiblesse, ni partie prise, en respectant aussi les droits humains.
- Agir avec discernement car l'erreur n'est pas permise.
- Etre à l'écoute et accueillant à l'égard de tout interlocuteur notamment les personnes vulnérables (enfants, handicapés, personnes du troisième âge, victimes).
- Savoir prendre les premières mesures pour tout fait criminel (accident de la route, braquage, vol, enlèvement, séquestration, viol, trafics, fraude, corruption, etc.)
- Savoir apprécier rapidement une situation. Exemple: matérialiser et dégager les véhicules impliqués dans un accident pour libérer la voie. Faites appel aux sapeurs-pompiers, à la police, à la SAMU ou à la gendarmerie en utilisant leurs numéros verts.



## RÉSUMÉ

Les missions des FDS sur la voie publique consistent à informer, renseigner, aider et orienter les populations surtout les usagers de la route. Cette responsabilité exige des qualités telles que le sens de l'écoute, la courtoisie, la compréhension et l'esprit de dépassement.

En dernier ressort, les auteurs des infractions constatées comme flagrantes peuvent être sanctionnés et/ou réprimés par les FDS.

La meilleure manière d'agir est de leur apporter toute aide et assistance nécessaire. En cas de détresse, il convient de les saisir en bonne et due forme car les FDS travaillent pour les populations.

Aux FDS, la tenue et le langage sont des indices de valeur pour forger le respect et l'admiration.

### PERCEPTION DES CITOYENS ENVERS LES FDS

La perception des citoyens envers les FDS est mitigée. Si les FDS pensent que les populations ont une mauvaise perception sur leur travail, les enquêtes réalisées par Partners West Africa-Sénégal révèlent que celles-ci éprouvent le contraire. D'ailleurs, certains se sentent en confiance et en sécurité en les apercevant. Cependant, d'autres personnes enquêtées éprouvent du mépris et de la honte (gêne et intimidation) envers les FDS. La raison de ce sentiment est due pour la plupart d'entre eux à la corruption, l'arrogance et le mauvais comportement.

#### Objectif général

Lutter contre la corruption qui, d'ailleurs est reconnue par les FDS ainsi que les civils lors de l'enquête de perception.

#### Objectifs spécifiques

- Réduire la corruption
- Outiller les populations au respect des lois et règlements pour lutter contre la corruption.
- Mener des campagnes d'information et de sensibilisation expliquant comment et en quoi la corruption freine le développement et participe à l'insécurité routière (fraude aux documents).

#### EN CAS D'ABSENCE DE CORRUPTION

- Sécurité durable
- Respect des lois et règlements
- Respect et bonne image
- Croissance économique

#### EN CAS DE CORRUPTION

- Recrudescence des accidents de la route
- Croissance de l'insécurité
- Dévalorisation d'un corps
- Contre performance économique

### RÉSUMÉ

La corruption implique un corrupteur et un corrompu. Chaque citoyen est responsable de sa sécurité. Le constat de tous les jours est que la corruption est perceptible par tous les citoyens et il faut y mettre un terme. A cet effet, populations civiles comme FDS doivent comprendre qu'elle ne fait qu'aggraver l'insécurité routière. A noter surtout que la corruption est favorisée par l'ignorance ou le non respect du Code de la Route, le défaut ou la détention de faux documents afférents à la conduite.

# ATTITUDES DU CONDUCTEUR DE VÉHICULE, DE MOTO JAKARTA EN CAS D'ACCIDENT OU AUTRE DÉLIT

La route est un vecteur de rapprochement entre les populations de divers horizons. Ce facteur coalise des acteurs et des usagers. Ces derniers sont confrontés à des obstacles graves et parfois moins graves (accidents). En cas d'accident, les personnes présentes sur les lieux peuvent apporter aide et assistance en connaissant les bases du secourisme pour amoindrir les conséquences des accidents.

### Objectif général

Etre responsable et avoir des notions de secourisme et être ainsi capable d'appliquer les premières mesures en cas d'accident corporel.

### Objectifs spécifiques

- Permettre au conducteur d'avoir :
  - une parfaite connaissance des Numéros verts des services de sécurité et la santé;
  - une maîtrise de la manière de saisir les FDS en cas d'accident et même pour un autre délit (se présenter, donner son numéro de téléphone, indiquer avec exactitude le lieu, la gravité des faits, le nombre de victimes).
- Éviter les cas de délit de fuite en cas d'accident ou de non assurance (moto comme véhicule à quatre roues).
- Les trois cas d'accident de la circulation et les solutions pour les ramener considérablement à la baisse. (Respect et application stricte du Code de la route)
- Dégâts matériels : le constat peut être fait par les huissiers de Justice, la police ou la gendarmerie. De plus en plus, on fait recours aux huissiers de justice qui malheureusement ne font pas le constat à certaines heures de la nuit ou dans des lieux très isolés et non sécurisés.
- Dégâts corporels : un délit peut être retenu notamment le délit de fuite, les blessures involontaires par inattention, imprudence, inobservation des règlements (art. 307 du CP). L'arrestation et le déferrement de l'auteur au Parquet s'imposent.
- Accidents mortels : c'est un délit et l'article 307 est souvent visé. L'auteur des faits est déféré au parquet au terme de l'enquête.

## COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ACCIDENT OU DE DÉLIT

Normes de secours	Principes	A appliquer (avec précautions)	Cas exceptionnel
<p style="text-align: center;"><b>La Protection</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Eviter en cas d'accident</b></p>	<p>Avant de porter secours à une victime, il est nécessaire d'assurer une protection efficace. Par principe, et parce qu'on ne doit pas mobiliser une victime, il faudra écarter ou supprimer le danger. Il faut garer son véhicule, si possible après le lieu de l'accident, sur le bas-côté. Veiller à faire descendre immédiatement tous les occupants et les mettre en sécurité derrière la glissière si possible. Baliser l'accident de part et d'autre (triangle, véhicule avec feux de détresse, personne avec des vêtements clairs...).</p>	<p>Ce n'est donc qu'exceptionnellement qu'il sera nécessaire de dégager la victime. Il peut être dangereux pour une victime atteinte d'un traumatisme.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Reconnaitre les dangers</b></p>	<p>S'approcher prudemment de la zone de l'accident ; Evaluer les dangers et rechercher les personnes qui peuvent y être exposées.</p>	<p>La victime doit être suffisamment éloignée du danger et de ses conséquences.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Protéger</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• soi-même;</li> <li>• la victime;</li> <li>• les tiers.</li> </ul>	
	<p style="text-align: center;"><b>Forme de protection</b></p>	<p>Exemple: couper le courant, écarter un objet dangereux, éviter une foule, signaler un danger</p>	<p>Exceptionnellement, si le risque persiste et qu'il est impossible d'y remédier très rapidement, il sera nécessaire d'entreprendre un dégagement d'urgence afin d'écarter la victime de la zone dangereuse.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Les dégagements d'urgence</b></p>	<p>Le dégagement d'urgence est une manœuvre exceptionnelle qui ne doit être utilisée que pour soustraire une victime à un danger vital, réel, immédiat et non contrôlable.</p>	

Normes de secours	Principes	A appliquer (avec précautions)	Cas exceptionnel
L'alerte	Quand alerter	<p>A l'occasion de toute situation de détresse ou présentant des risques ; Dès que possible, mais après une évaluation rapide et succincte de la situation et des risques.</p> <p><b>18 : Pompiers</b>, pour tout problème de secours <b>15 15 : SAMU</b>, pour tout problème urgent de santé <b>17 / 800 00 20 20 : Police / Gendarmerie</b>, pour tout problème de sécurité ou d'ordre public</p>	<p>Il est fortement recommandé de saisir les secours dans toutes les situations de détresse. à condition de garder son calme en communiquant le maximum d'informations possibles.</p>
Saignement abondant de la victime	Qui alerter	<p>Le numéro de téléphone</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature du problème ; risques le cas échéant ;</li> <li>• Localisation très précise de l'évènement ;</li> <li>• Nombre de personnes concernées</li> <li>• Appréciation de la gravité de l'état de chaque victime ;</li> <li>• Premières mesures prises et gestes effectués.</li> </ul>	
	Informations à transmettre	<p>Appuyer sur la plaie pour faire cesser le saignement.</p>	
	Gestes à appliquer	<p>Comprimer directement l'endroit qui saigne avec la main (efficace par l'arrêt du saignement).</p> <p>Allonger immédiatement la victime, maintenir le poing de compression jusqu'à l'arrivée des secours saufs si un garrot est mis en place.</p>	<p>Exceptionnellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nourrisson - enfant : conduite à tenir identique à celle de l'adulte ;</li> <li>• Femme enceinte : faire la PLS du côté gauche</li> <li>• Victime couchée sur le ventre : laisser la victime dans cette position et compléter la libération des voies aériennes</li> </ul>
	Conduite à tenir	<p>Poser une question simple : comment ça va ? Vous m'entendez ? Prendre sa main et lui demander : serrez-moi la main ! Ouvrez les yeux! si la victime ne répond pas ou ne réagit pas : elle est inconsciente</p>	
	Apprécier l'état de conscience	<p>Basculer doucement la tête en arrière et élever le menton Retirer les corps étrangers visibles présents dans la bouche le cas échéant Puis apprécier la respiration Adopter la position latérale de sécurité (sur le côté gauche avec la main sous la joue)</p>	
Victime inconsciente	Gestes à appliquer		

## EN CAS D'ACCIDENT



### RÉSUMÉ

Il est recommandé de poser à tout moment des actes citoyens par la responsabilité, l'engagement aux valeurs civiques et le respect des lois et règlements. Le FGA peut intervenir pour la prise en charge des victimes et intenter des poursuites contre les auteurs.

A noter qu'il est fréquent de voir des auteurs d'accident de la route, évitant la furie des populations, s'enfuir pour se réfugier à la Police ou à la Gendarmerie.

La solution est de maîtriser les numéros utiles (numéros verts). Il ne faut jamais utiliser ces numéros pour la plaisanterie, la calomnie, les injures.

# TRAFICS ILLICITES ET AUTRES ACTES DÉLICTEUX OU CRIMINELS CONNUS SUR NOS ROUTES

Le trafic désigne un ou des actes contraires à la loi généralement d'origine commerciale. Ces trafics sont classés par catégorie en matière pénale. En dehors de ces trafics, des actes d'ordre contraventionnels, délictueux ou criminels peuvent être enregistrés.

### Objectif général

Inciter les populations civiles à la vigilance et à la collaboration par la dénonciation pour lutter contre tout délit ou acte criminel.

### Objectifs spécifiques

- Identifier les nombreux cas de trafics illicites et d'autres délits.
- Utiliser les numéros verts aux fins de collaborer avec les FDS et lutter efficacement contre l'insécurité routière. Les multiples infractions de la route sont:
  - les trafics illicites (de drogue, de bois, de faune, de médicaments, d'êtres humains, d'organes) ;
    - la migration irrégulière,
    - les braquages,
    - les vols,
    - les viols, les abus sexuels, les enlèvements, les séquestrations;
    - la fraude documentaire, de devises, de médicaments;
    - l'usurpation de fonction (en rase campagne ou tard la nuit, soyez vigilant en constatant un individu isolé en tenue treillis en train de faire la circulation ou

autre, de faire le contrôle axé souvent sur le charbon, le bois, les marchandises): dans de tels cas, bien retenir les numéros verts pour informer sans délai;

- le délit de fuite,
- le refus d'obtempérer,
- le refus de se soumettre aux vérifications et injonctions de l'agent,
- l'outrage à agent dans l'exercice de ses fonctions,
- la corruption (corrupteur et le corrompu encouront les mêmes peines),
- La remise de véhicule à un tiers non titulaire de permis de conduire (pouvant être suivi d'un accident de la circulation),
- Le défaut de permis de conduire, d'assurance, de licence, défaut de la catégorie requise comme c'est souvent le cas avec les véhicules dits « clandos » (pouvant être aussi suivi d'un accident de la circulation)



## INFRACTIONS ET SANCTIONS

Nature de l'infraction	Sanction
Défaut de permis de conduire	20.000F à 500.000F et 6 mois à 2 ans d'emprisonnement
Délit de fuite après infraction	20.000F à 500.000F et 1 mois à 2 ans d'emprisonnement
Conduite en état d'ivresse	500.000F à 5.000.000F et 1 à 3 ans d'emprisonnement
Refus d'obtempérer à une injonction de s'arrêter	20.000F à 300.000F et 6 mois à 2 ans d'emprisonnement
Eclairage non conforme	20.000F à 500.000F et 6 mois à 5 ans d'emprisonnement
Fausse plaque ou inscription	20.000F à 500.000F et 6 mois à 5 ans d'emprisonnement
Entrave et obstacle à la circulation	50.000F à 1.000.000F et 3 mois à 5 ans d'emprisonnement

### RÉSUMÉ

Pour tous ces cas, les conducteurs de véhicules surtout de motos Jakarta, les populations dans leur ensemble pour optimiser la sécurité, doivent collaborer avec les FDS par la dénonciation en utilisant les numéros verts ou en se rendant directement vers les services de Police, de Gendarmerie, de Douane, des Eaux et Forêts etc. Ils peuvent le faire dans l'anonymat .

Les FDS à leur tour ont l'obligation d'être discrets pour sécuriser les dénonciateurs, mais aussi leur permettre d'avoir de bons rapports avec leur voisinage.

# FORMATION DES CHAUFFEURS PROFESSIONNELS

La formation est l'arme la plus puissante pour changer le monde » disait Nelson Mandela. Cette assertion est éprouvée dans tous les domaines. A cet effet, les recommandations émises convergent vers une formation plus accentuée des conducteurs sur le Code de la route, les comportements à adopter et les manières d'agir en face d'un criminel ou d'un acteur délictuel.

### Objectif général

Amener les populations surtout les chauffeurs professionnels à avoir un niveau de compréhension élevé des règles sécuritaires favorables pour eux-mêmes, leur environnement et leurs proches.



### Objectifs spécifiques

- Comprendre les éléments de base pour une garantie sécuritaire.
- Éviter les facteurs pouvant entraîner la corruption ou d'autres actes criminels.
- S'engager pour la légalité et la justice sociale. Maîtriser et respecter sans faille du Code de la route :
  - Vérifier la validité de vos pièces (permis de conduire, assurance, visite technique, CMC, livret de conducteur), les pneus, le système de freinage, les essuies - glace notamment en période d'hivernage.
  - Faire attention et être prudent : limitation de vitesse surtout aux abords des écoles, conduite préventive par la conscience, la planification, l'anticipation et la maîtrise.
  - Ne jamais utiliser le téléphone mobile au volant car on a besoin de 100% d'attention.
- Ne pas utiliser vos klaxons aux abords des écoles ou des centres de santé et ne pas en abuser surtout la nuit.
- Ne jamais conduire en cas de fatigue ou sous l'effet du sommeil, de l'alcool, de médicaments.
- En moto, porter toujours votre casque de sécurité et le faire porter au client à bord.
- Ne jamais oublier de porter votre ceinture de sécurité avant de démarrer.
- Tenter d'identifier un client douteux et saisir les FDS pour tout délit ou fait suspect.
- Éviter de circuler au-delà de 22 heures notamment dans les quartiers non éclairés.
- Ne pas sortir de la ville la nuit conformément à la réglementation (moto Jakarta) et se regrouper en association ou en GIE.
- Faire des FDS les alliés les plus sûrs et les conseillers à tout égard.

### CONSEILS, SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Pour une bonne prise en charge de la sécurité routière, plusieurs pistes de solutions peuvent être explorées. Une panoplie de conseils peut être formulée à l'endroit de toutes ces parties prenantes.

#### CONSEILS

- Eviter d'héberger une personne étrangère, ignorant tout d'elle (profession, lieu de provenance, destination exacte, motif du séjour, etc.).
- Garder un colis (valise, sac, pochette, baluchon) pour une personne inconnue. Il peut contenir de la drogue, des explosifs, etc.
- Polémiquer avec les FDS, sous risque de délit d'outrage. En cas d'incompréhension, garder votre calme et votre sérénité en attendant éventuellement de se rapprocher du chef de service, si on estime avoir raison.
- Circuler en moto Jakarta au-delà de 22 heures ou aller en dehors de la zone communale.
- Discréditer une institution en tentant de donner de l'argent ou un cadeau à un agent des FDS sur la voie publique. La corruption sous toutes ses formes est punie par la loi (corrompu comme corrupteur).
- Acheter des médicaments dans la rue.
- Transporter ou aider des enfants mineurs à traverser une frontière terrestre, maritime etc.

**A NOTER : Plusieurs cas de figure peuvent se présenter, favorisant l'insécurité routière. Il est ainsi conseiller de prendre en compte les faits ci-dessous à éviter.**

#### SOLUTIONS

- Formation et sensibilisation permanentes des populations pour une parfaite maîtrise du Code de la route et son application en l'enseignant dès l'école primaire et au Dahra.
- Rapprochement des Sapeurs pompiers, de la Croix rouge pour avoir des notions de secourisme.
- Formation, sensibilisation des chauffeurs professionnels par la mise en place de centres de formation ou de bureau d'information dans les gares routières.
- Changement radical des comportements pour une occupation ordonnée de la voie publique et de ses abords immédiats.
- Interdiction de faire des trottoirs des centres de commerce ou de mendicité.
- Bannissement des arrangements, des interventions qui ne font que développer la corruption.

## RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, l'ONG en collaboration avec les autorités administratives des localités cibles a tenu des Comités Régionaux de Développement et des Comités Départementaux de Développement. Lors de ces CDD et CRD, les parties prenantes de la sécurité routière ont formulé un certain nombre de recommandations à l'endroit des différents acteurs.

### A L'Etat

- Former les conducteurs et les accompagner pour l'obtention des pièces afférentes à la conduite (Permis, Carte grise, Assurance, etc.) ;
- Impliquer d'avantage le ministère de la jeunesse dans le volet sensibilisation et formation ;
- Aménager des ralentisseurs et des passages piétons le long de la route nationale en zone urbaine ;
- En rase campagne, aménager des pistes latéritiques à côté des routes nationales pour les charrettes ;
- En zone urbaine, aménager des passages piétons sur les routes nationales ;
- Introduire l'enseignement de la sécurité routière à l'école ;
- Accélérer le processus de renouvellement du parc automobile ;
- Mettre plus de rigueur dans la délivrance des permis de conduire ;
- Veiller à l'application rigoureuse des textes de loi sur la circulation routière ;

### Aux autorités administratives

- Réglementer par un arrêté les horaires de circulation des motos Jakarta ;
  - Interdire la circulation des charrettes sur certains axes des communes ;
  - Accompagner la professionnalisation du secteur des motos Jakarta par l'obtention des pièces, le port de casque, de gilets et l'implantation des arrêts reconnus par les autorités ;
  - Régulariser l'heure d'entrée et de sortie dans les agglomérations des véhicules transportant des produits dangereux et exiger que ces véhicules signalent la nature des produits quand ils traversent la ville ;
  - Sanctionner de façon ferme et systématique les infractions commises par les chauffeurs et conducteurs ;
- Aux autorités locales
- Accompagner la régularisation des taxis-clandos qui participent à la perception municipale ;

- Prévoir un dispositif d'aide et d'assistance dans chaque département pour enlever les véhicules en panne ou accidentés ;
- Accompagner l'organisation du secteur des motos Jakarta sur le plan institutionnel pour l'obtention des pièces afférentes à la conduite par un système de subvention ;
- Améliorer l'éclairage public dans les différentes communes ;
- Eriger des aires de repos pour les gros porteurs à l'entrée des villes ;
- Aménager des sites pour les véhicules mis en fourrière ;
- Eriger des ralentisseurs dans les différentes routes à grande circulation;

### Aux acteurs routiers

- Créer une mutuelle de santé pour les associations de conducteurs de Jakarta.
- Aider les chauffeurs et conducteurs à s'affilier à la couverture de maladie universelle ;
- Fédérer les différentes associations de conducteurs de Jakarta qui existent dans les régions et au niveau national ;
- Professionnaliser le secteur du transport ;

### Aux acteurs communautaires

- Mener un plaidoyer pour amener les autorités étatiques à ériger des autoponts et passages piétons à certains lieux des villes;
- Mener un plaidoyer pour faire baisser la pression psycho-sociale chez les FDS qui entraîne l'impunité et favorise la corruption;
- Sensibiliser au port du gilet réflectorisé numéroté pour identifier les conducteurs ;
- Recenser et identifier les conducteurs de Jakarta ;
- Mener des activités de sensibilisation axées sur le comportement des conducteurs de mototaxis Jakarta et de charrettes ;

### Aux partenaires techniques et financiers

- Former les Bajen Gox, Délégués de Quartier et autres acteurs communautaires en sécurité routière et en technique de communication ;
- Impliquer les acteurs communautaires dans la sensibilisation ;
- Sensibiliser périodiquement les usagers de la route et professionnels du transport ;
- Accompagner les conducteurs de Jakarta à obtenir des financements pour la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus ;
- Former les conducteurs en règles de premier secours ;
- Former les acteurs du transport hippomobile en code de la route et code de conduite;

## LES 20 PRINCIPES DU COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR AUTOMOBILE

**1** Dormez bien la veille d'un long trajet et ne prenez pas de médicament calmant ou d'excitant sans avis médical.

**2** Ne prenez jamais d'alcool avant ou au moment de prendre le volant.

**3** Etablissez votre itinéraire mais ne le minuter pas.

**4** Partez à l'heure et même avant l'heure pour ne pas avoir à « rattraper le retard ».

**5** Ne surchargez pas votre véhicule et, si vous mettez votre véhicule sur une galerie, arrimez les bien (double arrimage indépendant).

**6** Gardez la place arrière libre pour une bonne visibilité et pour éviter les blessures par projection en cas de choc.

**7** Mettez les enfants toujours à l'arrière.

**8** Vérifiez l'état de votre véhicule : freins, pneus, éclairage, signaux de détresse, bonne marche du moteur.

**9** Prenez une trousse de secours de première urgence, un ou deux triangles de présignalisation, une lampe de poche.

**10** Réglez votre siège.

**11** Attachez votre ceinture de sécurité et réglez-la si elle n'est pas à enrouleur automatique.

**12** Faites attacher leur ceinture à vos passagers.

**13** Réglez vos rétroviseurs central et d'angles et assurez-vous une bonne visibilité en tout point.

**14** Relayez-vous à chaque arrêt si vous êtes deux conducteurs.

**15** Ne mâchez pas de bonbon : en cas de choc, risque de détresse ventriculaire pas obstruction des voies aériennes.

**16** Evitez de fumer pour aérer votre véhicule.

**17** Ne faites pas usage de votre téléphone portable.

**18** Conduisez à votre rythme et en fonction de votre véhicule, ne soyez jamais au plus fort de sa puissance (réserve de sécurité).

**19** Laissez-vous doubler et décélérez si nécessaire, la route n'est pas une piste de course, gardez une distance de sécurité.

**20** Arrêtez-vous au premier signe de fatigue, réduisez votre vitesse la nuit, tenez compte de l'état de la route et des conditions atmosphériques (pluie, brouillard).

### SAHEL ROAD SAFETY INITIATIVE

#### LES CONDITIONS REQUISES POUR CONDUIRE UN VÉLO-TAXI COMMUNÉMENT APPELÉ « JAKARTA »

**PORTER UN GILET FLUORESCENT**

**ÊTRE AGÉ DE PLUS DE 18 ANS**

**AVOIR UNE PLAQUE D'IMMATRICULATION**

**3442 GB5**

**RESPECTER LA LIMITATION DES VITESSES**

**OBTENIR UNE LICENCE**

**AVOIR UN PERMIS DE CONDUIRE A1**

**CASQUE OBLIGATOIRE POUR LE CONDUCTEUR ET LE PASSAGER**

**OBTENIR UNE ASSURANCE**

**ÉVITER LE SURNOMBRE : UN SEUL PASSAGER AUTORISÉ**

#SRSI partnerswestafrica.org

@pwa\_sénégal #SRSI partnerswestafrica.org

Ministère de l'Économie et du Développement  
Ministère de l'Énergie, de l'Équipement et de l'Hydroélectricité  
Ministère des Infrastructures, des Transports, des Travaux Publics et de l'Urbanisme

POLICE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HYDROÉLECTRICITÉ

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME

### SAHEL ROAD SAFETY INITIATIVE

#### LES CONDITIONS REQUISES POUR CONDUIRE UN VÉHICULE À TRACTION ANIMALE OU HIPPOMOBILE



Éviter le surnombre de passager car la charge ne doit pas excéder la capacité d'attraction de l'animal



Il est interdit d'utiliser tout type de cravache, fouet ou bâton qui peut infliger à l'animal des blessures ou de la souffrance.



Toutes les charrettes ou calèches doivent être munies d'un dispositif d'éclairage placé à l'avant et deux dispositifs à l'arrière reflétant une lumière rouge (catadiotés)



Le conducteur de charrette doit avoir 15 ans révolus pour être apte à conduire le véhicule.



Tout cheval résident au Sénégal doit avoir un livret sanitaire et signalétique



Nul ne peut conduire un véhicule hippomobile affecté au transport s'il n'est pas titulaire d'une carte de cocher



@pwa\_sénégal  
#SRSI partnerswestafrica.org

#SRSI partnerswestafrica.org



# SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Les webinaires de 

**La sécurité routière**

**Le phénomène des motos-taxis Jakarta au Sénégal : partage d'expériences et leçons apprises**

**Invités**

 <b>Dr. Nouroussa SIMY</b> Coordonnatrice de la Sécurité Routière et Éducation des Routes à Paris (SEURAP)	 <b>Philippe Samba NDIAYE</b> Chef de la Division Sécurité routière Ministère des Infrastructures	 <b>Dr. Housseine LABITTE</b> Responsable de la Sécurité routière Ministère de l'Équipement, des Travaux Publics et de l'Énergie	 <b>Hass Mamane Traoré</b> Responsable de la Sécurité routière Ministère de l'Équipement, des Travaux Publics et de l'Énergie
 <b>Dr. Mariam FAYE</b> Directrice Générale de la Nationality Transportation Roadside Inspection (NTRIS)	 <b>Oussema LY</b> Chef de la Division Sécurité routière Ministère des Infrastructures	 <b>Dr. Harouna NI CN</b> Coordinateur national des activités éducatives et de sécurité routière	
 <b>Dr. Oussema THIAM</b> Président de la Association des Amateurs de Sécurité Routière	 <b>Dr. Adjouane Ndéye NDIAYE</b> Directrice Exécutive Partners West Africa Sénégal	 <b>Lionel Ndouroumane NIEN</b> PCA Partners West Africa Sénégal	

## Webinaire SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**Thème : « Agir sur le comportement humain pour lutter contre toutes formes d'insécurité routière: Guides pratiques de PWA-Sénégal »**

**Samedi 19 décembre 2020 de 11h à 13h**

 <b>Commissaire Demba SAÏE</b> <small>Commissaire en Chef, Direction Nationale de la Sécurité Routière</small>	 <b>Lieutenant El Houji Malick NIANG</b> <small>Commandant de la Unité de la Sécurité Routière</small>	 <b>Capitaine Abdour Aziz SEKA</b> <small>Commandant de la Unité de la Sécurité Routière</small>
 <b>Mme Fatou Ndiaye NIJOUMI GUIYE</b> <small>Directrice Adjointe de la Sécurité Routière</small>	 <b>Kéna NDOUR</b> <small>Directrice Adjointe de la Sécurité Routière</small>	 <b>Mme Ahy SYLLA</b> <small>Directrice Adjointe de la Sécurité Routière</small>
 <b>Général Mouhamadou KEITA</b> <small>Commandant en Chef, Direction Nationale de la Sécurité Routière</small>	 <b>Iv Adjantaou Waltra Aïdara NDIAYE</b> <small>Directrice Adjointe de la Sécurité Routière</small>	 <b>M. Mamadou SECK</b> <small>Directeur Adjoint de la Sécurité Routière</small>



**"ROADMAPS TO SECURITY IN SENEGAL AND BURKINA-FASO"**  
LUTTER CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE SOUS TOUTES SES FORMES  
AU SENEGAL ET AU BURKINA-FASO

**NOS PARTENAIRES**



MINISTÈRE DES  
INFRASTRUCTURES, DES  
TRANSPORTS TERRESTRES ET DU  
DÉSENCLEAVEMENT



Retrouvez ce guide et toutes les publications de PartnersWest Africa - Sénégal  
sur le site : [www.partnerswestafrica.org](http://www.partnerswestafrica.org)



@pwa\_sénégal  
[partnerswestafrica.org](http://partnerswestafrica.org)

Imprimé à Dakar - Sénégal, juillet 2021



*République du Sénégal*  
*un Peuple - un But - une Foi*

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES,  
DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU  
DÉSENVIRONNEMENT